



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
**MONT SAINT-MICHEL**  
**NORMANDIE**

# **APPEL A PROJETS**

**(Sculptures)**

**IN SITU**

*Parc-Musée du granit à St-Michel de Montjoie*

*Musée de France*

*Du 13 au 25 septembre 2020*

Dans le cadre de **Sculptures – IN SITU** (une résidence d'artistes-sculpteurs sur granit) organisée au Parc-Musée de St-Michel de Montjoie du dimanche 13 au vendredi 25 septembre 2020, la *Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel-Normandie* lance un appel à projets adressé aux sculpteurs professionnels. Cette manifestation est mise en place avec le soutien des carrières Châtel et de l'association des amis du granit.

### **1-Pourquoi une résidence d'artistes ?**

De façon directe ou indirecte, le granit est un élément structurant de notre territoire. Les hommes qui se sont installés sur le Massif armoricain ont appris à vivre en harmonie avec ce minéral. Cette spécificité géologique influence le relief, les paysages et la flore, mais également l'agriculture et l'habitat jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Dans l'architecture, sa solidité en a fait un matériau essentiel pour les constructions de notre région. Il est utilisé comme pierre de taille pour les encadrements et les chaînes d'angle des murs. Cependant, plus qu'une simple pierre d'angle, le granit est, symboliquement, la pierre angulaire de ce territoire. Au même titre que le Bocage, la mer, les pommes ou l'élevage, le Pays d'Art et d'Histoire œuvre pour la sauvegarde et la valorisation de ces éléments qui ont fondé l'identité culturelle des populations passées et présentes du Sud-Manche.

### **2-Le Parc-musée du granit, un lieu emblématique du territoire**

Le site de St-Michel de Montjoie dans le sud-Manche demeure le dernier centre d'extraction d'un granit plus connu sous le nom de « **Bleu de Vire** ». Lors de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, une centaine de carrières de toutes dimensions étaient exploitées sur le territoire de la commune. Aujourd'hui, l'activité d'extraction est encore présente grâce aux carrières Châtel.

Le parc-musée labellisé « Musée de France » conserve une collection de pièces et de sculptures lapidaires taillées pour la plupart, dans le *Bleu de Vire*. Un parcours didactique aborde la géologie, l'extraction du granit, sa taille et ses multiples utilisations. Une carrière de démonstration met en scène le travail des carriers.

Ce site culturel est incontournable sur le circuit touristique de *la route du granit*. Il occupe une place emblématique dans un paysage dont l'identité est marquée par cette roche, utilisée dans la construction notamment de voirie.

En effet, son grain fin et serré confère au granite *Bleu de Vire* une robustesse de choix, c'est le deuxième granit le plus dur du monde.

### **3-Cadre de Sculptures - IN SITU**

La résidence d'artistes-sculpteurs sur granit est organisée au Parc-musée du granit de St-Michel de Montjoie du 13 au 25 septembre 2020, il accueillera 3 sculpteurs.

Le thème retenu pour l'édition 2020 est « **Le fil...** »

### **4-Accueil-Rémunération des artistes**

La rémunération de l'artiste est fixée de manière globale et forfaitaire à 2 000€.

L'artiste est accueilli en résidence à partir du samedi 12 septembre 2020 à 17h.

Il est hébergé gratuitement du 12 au 26 septembre 2020.

Un forfait de 210€ est également attribué pour la restauration.

Les frais de déplacement sont à la charge du sculpteur ainsi que ses consommables.

## **5-Conditions de réalisation de l'œuvre**

Un bloc de granit « *Bleu de Vire* » est mis à disposition de l'artiste pour la réalisation de sa pièce. Les dimensions du bloc choisi déterminent celles de la pièce.

L'artiste devra apporter son matériel personnel. Un point électricité (compresseur collectif) ainsi qu'un point d'eau seront mis à disposition de l'artiste.

La sculpture monumentale en granit doit être pérenne afin d'être installée en extérieur dans l'espace public.

Les œuvres doivent être terminées à l'issue de la manifestation. L'artiste est présent pendant toute la durée de la manifestation même s'il a achevé son travail avant la date de clôture. Il peut alors apporter assistance à son collègue.

Chaque sculpteur travaille à ses risques, il doit être garanti par une assurance personnelle pour son activité durant le temps de la résidence. L'organisateur décline toutes responsabilités quant aux dommages subis par les œuvres pendant la durée de la manifestation et au-delà. De même, il s'engage à porter ses propres équipements de protection individuelle (EPI).

Pendant toute la durée de la manifestation, l'artiste se rendra disponible pour échanger avec les publics (scolaires et grands publics) et contribuera ainsi à l'animation de la manifestation et à la découverte de son travail.

## **6-Déroulement de la manifestation**

- Le début du chantier est programmé le dimanche 13 septembre 2020, la présence des artistes est impérative.
- Le chantier est ouvert au public tous les jours pendant la durée de la manifestation de 10h30 à 18h.
- La manifestation se déroule sur 13 jours, le planning est le suivant :
  - J1 : Inauguration et/ou point presse le dimanche 13 septembre à 11h
  - J1 à J13 : Réalisation des sculptures
  - J6 : Les enfants du patrimoine : rencontre possible avec un public scolaire
  - J7 et J8 : Week-end des Journées Européennes du Patrimoine
  - J13 : Pot de clôture et présentation des œuvres le 25 septembre à 18h30

## **7-Communication**

Pour la communication de l'évènement, chaque artiste sculpteur fournira un cv et une présentation de son projet.

L'artiste autorise l'organisateur à utiliser son image pour la promotion de son travail pendant la durée de la manifestation mais aussi communiquer sur l'œuvre réalisée. En contrepartie, la collectivité s'engage à installer et exposer de manière pérenne la sculpture réalisée.

Le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre et la date d'exécution figureront sur une plaque près de l'œuvre.

## 8-Procédures de candidature

### a-Composition du dossier d'inscription

*Le dossier d'inscription est composé des documents suivants :*

- le règlement de la résidence daté et signé,
- l'attestation d'assurance responsabilité civile et tout document relatif à la protection de l'artiste,
- l'attestation d'inscription à la Maison des Artistes ou équivalent selon le pays de résidence (ou d'exercice) de l'artiste-auteur,
- l'avis de situation au répertoire SIRENE,
- le dossier de candidature comprenant les fiches suivantes à compléter :
  - la fiche "Identité artistique",
  - la fiche "Descriptif du projet",
  - la fiche logistique,
  - la fiche "Engagements de l'artiste"

### Documents à envoyer à Laëtitia LHERMELIN

Communauté d'Agglomération Mont St-Michel-Normandie

Service Culture

Parc-Musée du granit – 12, le haut du bourg – 50670 Saint-Michel de Montjoie

Courriel : [laetitia.lhermelin@msm-normandie.fr](mailto:laetitia.lhermelin@msm-normandie.fr).

*Seuls les dossiers complets reçus par courrier postal ou sous format informatique accompagnés de visuels (de bonne qualité) avant le 17 avril 2020, seront étudiés par le comité de sélection. Le comité de sélection est souverain dans ses décisions.*

### b-Le calendrier prévisionnel

- Lancement de l'appel à projet mi-février
- Date limite de dépôt des candidatures le 17 avril 2020
- L'étude des dossiers par le jury et la sélection des candidats se déroulera entre le 22 et le 24 avril 2020
- Les réponses seront communiquées dès le 27 avril 2020
- Début de la manifestation le dimanche 13 septembre 2020

## 9-Organisateur

Communauté d'agglomération Mont St-Michel-Normandie

Direction de la Culture

1 rue du Général Ruel – 50300 Avranches

## 10-Comité de sélection

Le comité de sélection privilégie les dossiers s'inscrivant dans la mouvance contemporaine. Il est composé d'élus de la Communauté d'Agglomération, du Conseil Départemental de la Manche, de professionnels de la culture et d'artistes.

## 11-Contact

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats peuvent contacter Laëtitia LHERMELIN par mail à [laetitia.lhermelin@msm-normandie.fr](mailto:laetitia.lhermelin@msm-normandie.fr).